



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2017
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-sixième session

29 janvier-7 février 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social

et à la vingt-quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée

générale

Volets sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 2017/11 du Conseil économique et social, rend compte des progrès accomplis dans les volets sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment la lutte contre la pauvreté et la faim, la sécurité alimentaire, la réduction des inégalités et la création d'emplois décents grâce à des transformations structurelles, au développement humain, à la paix et à la sécurité et à la bonne gouvernance. Il passe aussi en revue les partenariats et la mobilisation des ressources ainsi que le chemin parcouru dans la mise en œuvre concertée de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs recommandations d'action visant à favoriser l'accélération du développement en Afrique et sa durabilité y sont formulées.

* E/CN.5/2018/1



I. Introduction

1. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), programme de développement de l'Union africaine, adopté en 2001, définit les objectifs et un cadre d'action pour le développement du continent et son intégration dans l'économie mondiale. L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, programme de transformation élaboré par l'Union africaine, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 impriment un nouvel élan à l'aspiration collective à un monde ouvert, prospère et pacifique où nul n'est laissé pour compte, notamment en Afrique. En dressant un bilan des avancées réalisées dans les volets sociaux du NEPAD, le présent rapport contribue également au suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs énoncés dans l'Agenda 2063 et le Programme 2030.

II. Progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et la faim, la réduction des inégalités et la promotion du travail décent

A. La pauvreté

2. Depuis 1990, la pauvreté recule en Afrique. Son incidence, à savoir la part des personnes vivant dans l'extrême pauvreté (c'est-à-dire avec un revenu inférieur à 1,90 dollar par jour) a diminué, tombant de 39,8 % en 2008 à 34,8 % en 2013¹. L'embellie n'est toutefois pas homogène sur l'ensemble du continent.

3. En Afrique du Nord, les progrès ont été rapides : le taux de pauvreté a baissé de 46 %, pour revenir de 5,0 % à 2,7 % entre 2008 et 2013. L'amélioration a été beaucoup plus lente en Afrique subsaharienne, où l'incidence de la pauvreté est tombée de 46,9 % à 41,0 % ces cinq années, soit un recul de 13 % seulement. De plus, en raison de la forte croissance démographique et de la lenteur du recul de la pauvreté, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a légèrement augmenté au cours de la même période, puisqu'il est passé de 389,7 millions à 390,2 millions, ce qui fait de l'Afrique subsaharienne la région du monde présentant la plus forte proportion de pauvres. La région détient également le triste record de la plus forte concentration de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, avec 51 % du total mondial.

4. Les progrès obtenus en matière de réduction de la pauvreté en Afrique ont été favorisés par la forte croissance économique qu'a connue le continent (5 % par an en moyenne) entre 2000 et 2014, grâce essentiellement à la flambée des cours internationaux des ressources naturelles et des produits primaires². En dépit de cette croissance soutenue, l'Afrique a enregistré un recul de la pauvreté beaucoup plus lent que les autres régions en développement, en raison de ses problèmes structurels et de sa vulnérabilité face aux chocs. Le net ralentissement de sa croissance, qui est retombée à 3,7 % en 2015 et à 1,7 % en 2016 sous l'effet de l'effondrement du prix des produits de base, de la persistance de l'insécurité alimentaire et des changements

¹ Voir <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx>.

² Banque africaine de développement (BAfD), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : villes durables et transformation structurelle* (Paris, Éditions OCDE, 2016).

climatiques^{3,4}, risque de réduire à néant les avancées durement acquises en matière de lutte contre la pauvreté. Tout espoir n'est pas perdu, cependant, puisque l'on prévoit une légère reprise de la croissance économique en Afrique subsaharienne en 2017 et 2018 grâce à la remontée des prix des produits de base, un redressement de la croissance mondiale et des conditions plus favorables au niveau local.

5. Force est de constater que dans nombre de grandes économies africaines, les secteurs de croissance – l'extraction à forte intensité de capital et l'exportation de ressources naturelles – sont trop peu intégrés au reste de l'économie pour créer suffisamment d'emplois et ont souvent exacerbé les inégalités, sans améliorer la résilience aux chocs. En outre, la forte inégalité initiale des revenus a limité l'effet de la croissance sur la pauvreté en Afrique subsaharienne. Ce sont là quelques-uns des défis auxquels est confrontée l'Afrique en matière de lutte contre la pauvreté.

6. Les populations les plus pauvres d'Afrique sont concentrées dans des zones géographiques et des groupes sociaux spécifiques. Les personnes vivant dans les régions rurales, les régions reculées, les zones de conflit et les implantations sauvages des grandes zones urbaines ont bien plus de risques d'être pauvres⁵. La pauvreté touche par exemple plus de 60 % de la population rurale dans 17 pays, et entre 50 % et 60 % de cette population dans 14 pays⁶. Du point de vue social, les minorités ethniques et religieuses, les personnes handicapées, les femmes, les personnes âgées, les jeunes et les enfants sont souvent surreprésentés parmi les plus pauvres. Un enfant né en Afrique subsaharienne entre 2015 et 2020 aura par exemple 16 fois plus de risques de décéder avant son cinquième anniversaire qu'un enfant né dans une région développée⁷.

7. La proportion de travailleurs gagnant un revenu insuffisant pour sortir leur famille de la pauvreté y est également élevée. L'Afrique subsaharienne compte également le plus fort pourcentage au monde (33,6 % en 2016⁸) de travailleurs pauvres, c'est-à-dire vivant avec moins de 1,90 dollar par jour ; les travailleurs jeunes et les femmes sont touchés de façon disproportionnée par ce fléau⁹.

8. Afin que la pauvreté continue de reculer en Afrique, il faudrait diversifier davantage l'économie grâce à des transformations structurelles. Une structure économique plus diversifiée renforcerait la résilience aux chocs extérieurs et favoriserait ainsi la croissance économique nécessaire à l'élimination de la pauvreté. Une forte croissance économique non seulement accroîtrait le revenu moyen, mais permettrait également d'élargir la portée des politiques de redistribution, grâce

³ *Situation et perspectives de l'économie mondiale en 2017* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.17.II.C.2).

⁴ *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2017* (publication des Nations Unies, à paraître).

⁵ David Lawson, Lawrence Ado-Kofie et David Hulme (dir.), *What Works for Africa's Poorest : Programmes and Policies for the Extreme Poor* (Rugby, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Practical Action Publishing, 2017).

⁶ Ayodele Odusola et al. (dir.), *Inégalité de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences* (New York, PNUD, 2017).

⁷ *World Population Prospects: The 2017 Revision* (publication des Nations Unies), DVD-ROM.

⁸ Organisation internationale du Travail (OIT), *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2017* (Genève, 2017).

⁹ *Rapport sur le développement durable en Afrique : suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.17.II.K.5).

notamment à une augmentation des investissements dans les services sociaux et la protection sociale, afin d'accélérer le progrès social.

B. La faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire

9. L'Afrique est le continent le plus touché par la faim et l'insécurité alimentaire. Après une longue période de déclin, la faim gagne à nouveau du terrain. Entre 2000 et 2013, la prévalence de la dénutrition (part des personnes sous-alimentées) a reculé, tombant de 24,8 % à 17,8 %. Ce chiffre a depuis augmenté, pour atteindre 20 % en 2016, sous l'effet, notamment, de la sécheresse et des conflits¹⁰.

10. L'Afrique est aussi la seule région du monde où le nombre de personnes sous-alimentées a progressé avant 2015, passant de 191,1 millions en 2010 à 218,7 millions en 2015. Ce chiffre a encore augmenté en 2016, pour atteindre 243,2 millions. Le continent souffre également de la plus forte insécurité alimentaire. Le pourcentage de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave s'y est accru, passant de 25 % en 2014 (289,5 millions de personnes) à 27,4 % en 2016 (333,2 millions de personnes)¹¹.

11. La malnutrition généralisée, qui est une cause majeure du mauvais état de santé, de l'échec scolaire et de la perte de productivité et provoque de nombreux décès, continue également de frapper la population africaine de façon disproportionnée. En 2015, parmi les enfants de moins de 5 ans, 31,2 % présentaient un retard de croissance et 7,4 % souffraient d'émaciation¹². Sur le plan de la malnutrition infantile, le continent a enregistré des progrès limités par rapport à l'Asie, à l'Amérique latine et aux Caraïbes où, entre 2000 et 2016, les retards de croissance ont diminué deux fois plus vite qu'en Afrique, seule région dans laquelle le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un tel retard a augmenté, passant de 50,4 millions en 2000 à 59 millions en 2016. L'Afrique de l'Ouest représente à elle seule la moitié de cette augmentation.

12. Les conflits qui sévissent en Afrique, exacerbés par des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses chroniques et les inondations résultant des changements climatiques, sont à l'origine d'une grande partie de la récente aggravation de la faim et de l'insécurité alimentaire. La faim et la dénutrition étant sensiblement plus aiguës là où les conflits se prolongent et où les capacités institutionnelles sont insuffisantes, il convient d'assurer la cohérence entre les mesures d'aide humanitaire immédiates et celles destinées à soutenir la paix et le développement à long terme dans les situations de conflit¹³.

13. La dégradation des sols, le rapide accroissement démographique, la hausse et l'instabilité des prix des produits alimentaires et l'insuffisance des investissements dans l'agriculture sont eux aussi responsables de la persistance de la faim et de l'insécurité alimentaire en Afrique. Les pays africains et leurs partenaires de développement sont conscients du fait qu'une croissance tirée par l'agriculture est

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) *et al.*, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde : renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire* (Rome, 2017).

¹¹ Ibid.

¹² Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Banque mondiale, « Levels and trends in child malnutrition : joint child malnutrition estimates – key findings of the 2017 edition », 2017.

¹³ FAO *et al.*, *The State of Food Security and Nutrition in the World 2017*.

essentielle à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la région, puisque 65 % de la population du continent habitent en zones rurales et vivent de l'agriculture. Les progrès dans les domaines de l'agriculture et de l'économie rurale non agricole favorisent également la création d'emplois et une croissance inclusive. Il convient donc d'augmenter les investissements publics dans le secteur agricole et plus précisément dans la recherche-développement, la formation, l'infrastructure, les variétés de cultures à haut rendement et les engrais. Un meilleur accès aux marchés et aux services financiers est également nécessaire. Des avancées dans ces domaines permettront d'augmenter la productivité et la compétitivité des petits exploitants, qui assurent près de 90 % de la production agricole africaine (voir [E/CN.5/2017/2](#)).

14. En 2003, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés à mettre en œuvre le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, dans lequel ils sont convenus d'allouer au moins 10 % des budgets nationaux à l'agriculture et de porter à 6 % le taux de croissance agricole annuel moyen¹⁴. Malgré les progrès notables accomplis dans le secteur agricole depuis le début de la mise en œuvre du Programme, très peu de pays ont atteint les objectifs relatifs à la productivité et à l'investissement au cours des dix premières années. Seuls 13 sont parvenus, ne serait-ce qu'une seule année, à consacrer au moins 10 % des dépenses publiques au secteur agricole, et 7 seulement ont atteint cet objectif la plupart des années considérées. De même, rares sont ceux qui ont réalisé l'objectif d'un taux de croissance agricole annuel moyen de 6 %. Par conséquent, contrairement à d'autres régions comme l'Asie, le développement agricole durable n'a pas encore eu en Afrique de retombées positives en termes de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la nutrition et de la santé.

15. L'Éthiopie et le Rwanda font figure d'exceptions. Dans ces deux pays, les politiques agricoles bénéficient de la part relativement importante du budget de l'État que le Gouvernement consacre à l'agriculture, ce qui a une incidence considérable sur la consommation et sur la réduction de la pauvreté, notamment dans les zones rurales. En 2013, l'État éthiopien a alloué 13,5 % de son budget à l'agriculture ([E/CN.5/2017/2](#)).

16. L'impressionnant essor économique du Rwanda de ces dernières années tient principalement à ses stratégies nationales de développement qui ont fait du secteur agricole le principal moteur de croissance. Entre 2000 et 2012, la croissance annuelle du produit intérieur brut moyen s'est établie à 8,1 % et celle du PIB agricole à 5,2 % en moyenne. Dans le même temps, la pauvreté a nettement reculé, en particulier dans les zones rurales. À l'échelle nationale, l'incidence de la pauvreté est passée de 59 % en 2001 à 45 % en 2011¹⁵.

17. Pendant les cinq premières années (2008-2012) de mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine au Rwanda, les politiques publiques en faveur de l'irrigation des sols et de l'intensification de leur utilisation et l'augmentation des investissements nécessaires à cette fin, l'attribution de subventions destinées aux engrais et aux semences, le remembrement des terres et d'autres actions publiques visant à encourager la production des cultures prioritaires

¹⁴ Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine* (Midrand, Afrique du Sud, NEPAD, 2003).

¹⁵ Banque mondiale, « Promoting agricultural growth in Rwanda : recent performance, challenges and opportunities », République du Rwanda, note de politique générale sur l'agriculture, rapport n° ACS9719 (Washington, 2014).

ont débouché sur une accélération de la croissance agricole, qui a atteint 5,7 % par an, le secteur agricole entrant pour plus de la moitié dans le recul de 12 % du taux de pauvreté national.

18. En 2014, les dirigeants africains ont adopté la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, dans laquelle ils ont réaffirmé le rôle hautement prioritaire joué par l'agriculture dans le programme de développement du continent. Parmi les objectifs spécifiques, on peut citer la réaffirmation des principes et des valeurs du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, en particulier la recherche d'une croissance tirée par l'agriculture en tant que stratégie majeure pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de prospérité partagée. Les gouvernements africains se sont à nouveau engagés à consacrer au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture et à accélérer la croissance agricole en multipliant au moins par deux la productivité, tout en veillant à ce que la croissance et la transformation du secteur soient inclusives et contribuent pour au moins 50 % à l'objectif global de réduction de la pauvreté. Ils sont également convenus de mener un processus d'examen biennal de l'agriculture, portant sur le suivi, la surveillance et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis.

19. Des avancées encourageantes ont été réalisées depuis l'adoption de la Déclaration de Malabo : des stratégies et lignes directrices ont été définies à l'appui de l'application du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine au niveau national et de larges engagements ont été pris aux niveaux national, régional et continental. En 2016, plus de 45 pays africains étaient arrivés à différents stades de la mise en œuvre du Programme¹⁶.

20. Pour éliminer la faim et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique, il faut impérativement accorder à l'agriculture une place centrale dans la transformation structurelle du continent. Il y a donc lieu d'investir dans les infrastructures rurales, de moderniser les petites exploitations agricoles afin d'améliorer la productivité et de faciliter l'accès aux marchés, au crédit et aux chaînes de valeur agricoles. Compte tenu du fort potentiel commercial que présente le marché alimentaire intérieur grâce à la rapide croissance de la population africaine, à son urbanisation et à l'augmentation des revenus, le renforcement de l'intégration commerciale et régionale est déterminant. Au niveau national, la volonté politique, l'amélioration de la gouvernance, les partenariats public-privé et un environnement favorable sont essentiels.

C. Les inégalités

21. Lorsque les inégalités sont fortes ou qu'elles se creusent, la croissance économique à long terme s'en trouve entravée et ses effets bénéfiques en matière de réduction de la pauvreté sont atténués, en particulier lorsque cette croissance est tirée par l'extraction des ressources naturelles et l'exportation de produits de base. Parmi les 19 pays les plus inégalitaires au monde, 10 se trouvent sur le continent africain¹⁷. Ces fortes inégalités, qui concernent les revenus mais aussi d'autres domaines, sapent

¹⁶ NEPAD, « Repositioning CAADP for an accelerated implementation going for results and impact », communiqué final de la réunion de travail des partenaires du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, tenue à Addis-Abeba en novembre 2016.

¹⁷ Odusola *et al.* (dir.) (2017), *Inégalité de revenus en Afrique subsaharienne*.

les efforts faits par l'Afrique pour lutter contre la pauvreté et favoriser une croissance inclusive, en dépit des bons résultats économiques des deux dernières décennies.

22. Les inégalités de revenus au sein des pays, mesurées par le coefficient de Gini, sont plus marquées en Afrique (0,43) que dans le reste du monde en développement (0,39). Dans 30 des 50 pays africains, ce coefficient est plus élevé que la valeur médiane enregistrée pour l'ensemble des pays en développement. Un autre signe de la forte inégalité des revenus sur le continent est l'important écart entre les revenus des catégories les plus riches et les plus pauvres de la population africaine. En moyenne, les revenus des 20 % d'Africains les plus riches sont plus de 10 fois supérieurs à ceux des 20 % les plus pauvres. Dans les autres pays en développement, ce ratio est, en moyenne, inférieur à 9. En fait, si l'inégalité moyenne des revenus en Afrique est supérieure à celle du reste du monde en développement, c'est parce que le continent compte sept pays affichant des coefficients de Gini d'environ 0,60¹⁸. Sans ces pays, le niveau moyen de l'inégalité des revenus (0,40) serait équivalent à celui des autres régions en développement¹⁹.

23. L'inégalité des revenus a, en moyenne, légèrement reculé en Afrique subsaharienne entre 2001 et 2011²⁰. La situation évolue toutefois de manière très différente selon les sous-régions. En moyenne, les inégalités de revenus ont diminué dans 17 pays situés principalement en Afrique de l'Est et de l'Ouest, qui représentent 40 % de l'échantillon de population et dont les économies sont essentiellement agricoles. Elles se sont en revanche creusées dans 12 pays situés principalement en Afrique centrale et australe, sous-régions fortement tributaires des secteurs pétrolier et minier. De manière générale, elles ont reculé dans la plupart des pays qui présentaient de faibles niveaux d'inégalité au départ et se sont aggravées ou stabilisées dans les pays qui étaient déjà très inégalitaires.

24. Parmi les causes des inégalités de revenus en Afrique, on peut citer l'absence de transformation structurelle inclusive, une dépendance excessive à l'égard des secteurs et des produits de base à fort coefficient de capital, l'insuffisance des possibilités de travail décent, l'inégalité des sexes sur le marché du travail, les variations démographiques, notamment une forte augmentation du nombre de jeunes, et le faible développement du capital humain, surtout dans les domaines de l'éducation et de la santé.

25. Outre les inégalités de revenus, la quasi-totalité des pays africains connaissent d'importantes inégalités entre les sexes, dans les domaines économique, social, politique et économique et en matière de développement humain. Les femmes ont moins de possibilités de participer au marché du travail et, lorsqu'elles y participent, leurs salaires ne représentent en moyenne que 70 % de ceux des hommes et elles tendent à occuper des emplois vulnérables, notamment dans le secteur informel, qui s'accompagnent de risques élevés et d'une absence de protection sociale. En Afrique subsaharienne, la perte de PIB imputable à l'écart entre les sexes sur le marché du travail s'est élevée à près de 95 milliards de dollars entre 2010 et 2014²¹. Ces disparités économiques sont amplifiées par les normes sociales, qui conduisent à attribuer l'essentiel des tâches ménagères aux femmes et aux filles. Ces dernières

¹⁸ Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Namibie, République centrafricaine et Zambie.

¹⁹ Odusola .et al. (dir.) (2017), *Inégalité de revenus en Afrique subsaharienne*.

²⁰ D'après des chiffres provenant de 29 pays disposant de données suffisantes, qui représentent 81 % de la population de la sous-région.

²¹ PNUD, « Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique » (New York, 2016).

consacrent deux fois plus de temps que les hommes au travail domestique, ce qui les empêche de prendre part à des activités économiques ou éducatives productives.

26. Dans de nombreux pays, les femmes sont également sous-représentées dans la vie politique et aux postes de direction. Enfin, l'inégalité des chances, qui se traduit notamment par des disparités entre les sexes dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux financements, est répandue et fortement liée à l'inégalité des sexes en matière d'emploi et de revenu. En ce qui concerne l'éducation, certains progrès ont été accomplis pour un accès plus équitable des filles et des garçons à l'enseignement primaire en Afrique subsaharienne. Des mesures supplémentaires restent nécessaires pour parvenir à la parité des sexes dans l'enseignement secondaire et postsecondaire.

D. Emploi productif et travail décent

27. Il est largement admis que l'emploi productif et le travail décent sont indispensables à une stratégie de réduction durable de la pauvreté. Le taux de chômage en Afrique était de 8 % en 2016 et devrait rester inchangé en 2017. En raison de l'accroissement rapide de la population active, ce taux donne lieu à une augmentation du nombre de chômeurs, qui est passé de 37,1 millions en 2016 à 38,3 millions en 2017. Derrière ces chiffres qui portent sur l'ensemble du continent se cachent des disparités régionales, avec des niveaux de chômage bien plus élevés en Afrique du Nord (12,1 % en 2016) qu'en Afrique subsaharienne (7,2 %)²².

28. En Afrique du Nord, le taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes et les femmes. Le chômage des jeunes y est plus de trois fois supérieur à celui des adultes, ce qui représente un écart de 20 points de pourcentage. De même, malgré les progrès accomplis dans les résultats en matière d'éducation, les femmes ont toujours deux fois plus de risques de se trouver au chômage que les hommes, avec un taux qui devrait s'élever à 20 % pour 2017.

29. Malgré son faible taux de chômage, l'Afrique subsaharienne se distingue par la prédominance des emplois vulnérables, qui tendent à piéger ceux qui les occupent dans la pauvreté. En 2016, quelque 247 millions de personnes, soit 68 % de la population active totale de cette région, occupaient un emploi vulnérable contre 21,2 millions de personnes (32,4 %) en Afrique du Nord. La plupart des emplois vulnérables se trouvent dans l'économie informelle, qui se caractérise par des emplois peu qualifiés, des conditions de travail dangereuses, de faibles salaires, de longues journées de travail et l'absence de protection sociale. On estime qu'en Afrique subsaharienne, 9 travailleurs sur 10 en moyenne occupent uniquement des emplois informels. La part de ces emplois est bien moins importante en Afrique australe.

30. La croissance économique soutenue enregistrée par beaucoup de pays africains ces vingt dernières années n'a pas créé suffisamment d'emplois, en raison de l'existence de problèmes structurels et de l'accroissement démographique. Nombre de ces pays sont fortement tributaires des ressources naturelles et des industries extractives, secteurs à forte intensité de capital qui emploient uniquement une main-d'œuvre hautement qualifiée. Les pays africains sont très peu nombreux à disposer d'un secteur manufacturier dynamique nécessitant une main-d'œuvre importante et créateur d'emplois salariés. Dans bien des cas, une grande partie de la population active est passée directement du secteur agricole au secteur tertiaire, qui se caractérise par une forte informalité et une faible productivité.

²² OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde*.

31. Comme indiqué dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et dans l'Agenda 2063, les gouvernements africains se sont engagés à promouvoir une transformation structurelle par le biais de l'industrialisation des économies du continent et d'un renforcement de leur résilience. L'industrialisation est essentielle au développement durable, à la création d'emplois et à la baisse de la pauvreté, mais le secteur industriel africain est confronté à une grave pénurie de technologies et de main-d'œuvre qualifiée et rencontre des difficultés pour accéder à des financements abordables. Le manque d'infrastructures et le coût élevé des échanges commerciaux et des transports viennent également entraver la performance de ce secteur.

32. L'expérience de pays comme l'Afrique du Sud, l'Éthiopie ou Maurice, dont les secteurs manufacturiers et tertiaires sont en croissance, montre que la diversification de l'économie et des exportations, l'amélioration des infrastructures, l'adaptation aux technologies avancées et leur diffusion, la facilitation du crédit, la qualité de l'éducation, la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et une bonne gestion macroéconomique par des institutions solides peuvent doper les résultats du secteur manufacturier.

33. L'Afrique connaît une très forte croissance démographique et abritera en 2100 plus de 40 % de la population mondiale en âge de travailler, majoritairement des jeunes. Au cours de la prochaine décennie, plus de 10 millions de jeunes devraient entrer sur le marché du travail chaque année. La plupart d'entre eux vivant dans les zones rurales et travaillant dans l'agriculture, l'amélioration de la productivité et l'investissement dans les chaînes de valeur de ce secteur peuvent aussi offrir aux jeunes des possibilités d'emploi décent et réduire l'exode rural. Cette approche, associée à la diversification économique en faveur du secteur manufacturier, a démontré son efficacité en matière de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. L'Éthiopie est par exemple en train de moderniser son agriculture, d'ouvrir son marché agricole et d'investir dans ses infrastructures. Le pays s'emploie également à promouvoir une industrie légère nécessitant une main-d'œuvre importante. L'un de ses parcs industriels devrait, à terme, employer 60 000 personnes et générer chaque année 1 milliard de dollars de recettes d'exportation. L'Éthiopie a réussi à relancer son économie, à créer de nombreux emplois et à faire reculer la pauvreté et les inégalités grâce à une croissance tirée par l'agriculture et les exportations.

34. Le Kenya et le Rwanda sont d'autres exemples de pays ne disposant pas d'abondantes ressources mais qui, grâce à des transformations structurelles, ont réussi à assurer une forte croissance économique, de rapides progrès en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités et la création de nombreux emplois décents. Le Kenya s'est attaché à promouvoir un secteur manufacturier solide, diversifié et compétitif et entend devenir un pays industrialisé à revenu intermédiaire d'ici à 2030. De même, le Rwanda opère une transformation structurelle par le biais d'une croissance fondée sur l'agriculture. Le Gouvernement rwandais s'emploie en outre à instaurer la stabilité macroéconomique et un climat propice aux investissements afin de favoriser la création d'entreprises et d'attirer l'investissement étranger direct. Cette démarche a permis de créer de nombreux emplois dans le secteur manufacturier et le secteur des services²³.

²³ BAFD, OCDE et PNUD, *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation* (Paris, Éditions OCDE, 2017).

III. Promotion du développement social

A. Accès à une éducation de qualité

35. Les connaissances et les compétences acquises grâce à l'éducation permettent d'accroître la productivité et les revenus tout au long de la vie et de réduire la vulnérabilité face aux différents chocs. L'éducation est aussi un moyen de mettre fin à la pauvreté intergénérationnelle et de réduire les inégalités. En Afrique subsaharienne, si toutes les femmes avaient la possibilité, d'ici à 2030, de poursuivre leurs études jusqu'à la fin du deuxième cycle du secondaire, le nombre de décès d'enfants diminuerait de 300 000 à 350 000 par an d'ici à 2050. Il ressort également des données disponibles que l'allongement des études supérieures d'une année se traduirait par une augmentation de 16 % du PIB régional à long terme²⁴, toute année d'études supplémentaire augmentant les gains salariaux de 10 % en moyenne, selon les estimations²⁵. Pour promouvoir les transformations structurelles, la croissance économique et le développement durable dans la région, il est donc indispensable d'investir dans une éducation de qualité et d'assurer à tous de meilleures possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

36. Les niveaux d'éducation se sont considérablement améliorés en Afrique, notamment grâce à l'enseignement primaire universel. Le nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires en Afrique subsaharienne a progressé de 75 % entre 1999 et 2012 et l'indice de parité des sexes est passé de 0,85 à 0,92 pendant la même période. Les taux de scolarisation dans le secondaire et d'achèvement de ce cycle d'enseignement ont également augmenté en raison de l'amélioration des taux de rétention et de passage des élèves. Certains pays d'Afrique australe et orientale ont considérablement élargi l'accès à l'éducation sans que la qualité de l'enseignement ne s'en ressente. Au Kenya, par exemple, le pourcentage d'enfants achevant le cycle primaire est passé de 42 % en 2000 à 62 % en 2007, parallèlement à l'amélioration des résultats scolaires de tous les enfants, riches et pauvres. En Afrique subsaharienne, le nombre d'enseignants du primaire s'est accru de 1,9 million en 1999 à 3,4 millions en 2012. Le manque d'enseignants, et surtout d'enseignants qualifiés, reste cependant un problème grave pour la région²⁶.

37. Dans les 16 pays qui ont supprimé les frais de scolarité, le taux de fréquentation scolaire a progressé de 5,5 %. Le nombre d'élèves par enseignant a cependant augmenté de huit dans ces pays, ce qui souligne la nécessité de former davantage d'enseignants. Selon les estimations, 41 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire en Afrique subsaharienne n'achèvent pas ce cycle d'enseignement et 87 % n'atteignent pas le niveau d'aptitude minimale en lecture. Les taux d'abandon scolaire sont plus élevés que dans les autres régions : 21 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire, 36 % de ceux en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire et 57 % de ceux en âge de fréquenter le second cycle du secondaire ne sont pas scolarisés. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur reste très

²⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016 – L'éducation pour les peuples et la planète : créer des futurs durables pour tous*, 2^e édition (Paris, 2016).

²⁵ UNESCO. « Réduire la pauvreté dans le monde à travers l'enseignement primaire et secondaire universel ». Document d'orientation 32/Bulletin d'information 44 (2017).

²⁶ UNESCO, « Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2015 : aperçu régional – Afrique subsaharienne » (Paris, 2015).

faible dans cette région (8 % en 2015), de même que la proportion d'enseignants qualifiés (62 % et 45 % dans le primaire et le secondaire, respectivement²⁷).

38. Les filles sont aujourd'hui plus nombreuses à être scolarisées et à achever leurs études, mais la parité des sexes n'est pas encore une réalité en Afrique. En 2014, la proportion d'élèves ayant achevé le cycle du secondaire était plus élevée chez les filles que chez les garçons en Afrique du Nord et en Afrique australe, et près de trois fois plus de filles avaient achevé leurs études secondaires depuis 2005 en Afrique centrale²⁸. L'Afrique subsaharienne a atteint la parité des sexes chez les enfants des familles riches en ce qui concerne les taux de scolarisation et d'achèvement des études primaires, mais il subsiste des disparités entre les filles et les garçons des familles pauvres²⁹. Environ 56 % des pays affichant des disparités entre filles et garçons en termes de scolarisation primaire en 2012 se trouvaient en Afrique subsaharienne, où les filles restaient défavorisées dans l'enseignement secondaire et supérieur³⁰.

39. Pour réduire les inégalités entre les sexes et accroître les taux de scolarisation des filles à tous les niveaux d'éducation, les pays doivent éliminer divers obstacles tels que le manque d'enseignantes, le nombre élevé de mariages et de grossesses précoces, les pratiques discriminatoires fondées sur le sexe ou le handicap et un environnement scolaire qui n'encourage pas l'assiduité des filles.

40. Des financements suffisants doivent pouvoir être consacrés par les pays africains à l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité et à la réduction des inégalités dans ce domaine. Les pouvoirs publics ont ainsi augmenté les dépenses publiques allouées à l'éducation. En 2012, la moitié des pays de la région ont consacré au moins 5 % de leur PIB à l'éducation. La proportion du revenu national réservée à l'éducation a également été accrue dans la plupart des pays entre 1999 et 2012, tandis que le taux de croissance des dépenses publiques au titre de l'éducation a été supérieur au taux de croissance économique dans 19 des 26 pays pour lesquels des données étaient disponibles. Le montant total de l'aide à l'éducation de base a également progressé, passant de 1 447 millions de dollars à 1 615 millions de dollars³¹.

B. Accès à des soins de santé de qualité

41. L'investissement dans la santé permet de réduire la mortalité infantile et juvénile, d'améliorer le niveau d'études, le taux d'alphabétisation et le niveau de connaissances, d'accroître le revenu tout au long de la vie et d'accroître la consommation et la productivité du travail. L'Afrique a réalisé des progrès notables dans le secteur de la santé mais elle accuse encore un retard par rapport aux autres régions.

42. Le bien-être et les résultats en matière de santé se sont considérablement améliorés dans la région. Bien que 92 % des décès dus au paludisme dans le monde en 2015 soient survenus en Afrique, les taux de mortalité imputables à cette maladie ont reculé de 66 % dans toutes les tranches d'âge, et de 71 % chez les enfants de

²⁷ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/2018 : rendre des comptes en matière d'éducation : tenir nos engagements* (Paris, 2017).

²⁸ Base de données de l'Institut de statistiques de l'UNESCO (2016) (disponible à l'adresse <http://data.uis.unesco.org>).

²⁹ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2018 : apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation* (Washington, 2018).

³⁰ Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2015* (New York, 2015).

³¹ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2015*.

moins de 5 ans, entre 2000 et 2015³². Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté de 140 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 81 en 2015³³. La mortalité maternelle a également diminué. Le taux de mortalité maternelle en Afrique subsaharienne est tombé de 830 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 546 en 2015, et il est resté faible en Afrique du Nord (70 décès pour 100 000 naissances vivantes 2015)^{34,35}. C'est en Éthiopie que le plus important recul en pourcentage a été enregistré, grâce à un engagement politique renforcé dans ce domaine, à l'expansion du programme de santé communautaire, à l'amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et à l'augmentation des financements³⁶.

43. En 2015, en dépit des progrès accomplis en Afrique subsaharienne, seulement 51 % des naissances ont eu lieu en présence d'une accoucheuse qualifiée et moins de 50 % des femmes en âge de procréer, mariées ou vivant en couple, utilisaient une méthode contraceptive moderne pour répondre à leurs besoins de planification familiale³⁷. En outre, la région avait encore les taux de mortalité néonatale et juvénile les plus élevés au monde. Les mariages d'enfants représentaient plus de 30 % des mariages dans plusieurs pays.

44. La région affiche l'incidence de VIH la plus élevée du monde, avec 1,5 contamination pour 1 000 personnes séronégatives en 2015. La même année, environ 4,4 % des adultes âgés de 15 à 49 ans vivaient avec le VIH³⁸. Le taux de mortalité due à la tuberculose allait de moins de 5 % dans certains pays à plus de 20 % dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne en 2015.

45. Il est à prévoir que la région devra encore faire face au fardeau des principales maladies transmissibles, mais aussi au fardeau croissant que représentent les maladies non transmissibles à mesure que grossissent les rangs des classes moyennes. Pour assurer à tous une vie saine, les pays africains doivent renforcer leurs systèmes de santé, mieux utiliser les ressources et améliorer l'accès aux soins. En 2015, 27 pays avaient augmenté leurs dépenses publiques de santé³⁹. Ils doivent investir encore davantage dans le secteur pour exploiter pleinement le potentiel de développement socioéconomique et de transformation structurelle de leur société. Ils doivent aussi renforcer leur gestion budgétaire et améliorer la qualité des dépenses de santé.

C. Autonomisation des femmes et égalité des sexes

46. L'Afrique a bien progressé dans le domaine de l'égalité des sexes. Les filles sont aujourd'hui plus nombreuses à être scolarisées qu'il y a dix ans, davantage de femmes

³² Voir OMS, « D'importants progrès sur la voie de l'élimination du paludisme sont enregistrés », 9 décembre 2015 (<http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2015/report-malaria-elimination/fr>).

³³ *World Population Prospects : the 2017 Revision*.

³⁴ Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2015*.

³⁵ OMS, *Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015 – Estimations de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, le Groupe de la Banque mondiale et la Division de la population des Nations Unies* (Genève, 2015).

³⁶ *Rapport sur le développement durable en Afrique 2017*.

³⁷ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. *Model-based Estimates and Projections of Family Planning Indicators 2017* (New York, 2017).

³⁸ OMS, *World Health Statistics 2017 : Monitoring Health for the Sustainable Development Goals* (Genève, 2017).

³⁹ PNUD, « Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 ».

ont accès à des soins de santé et accouchent en toute sécurité et un plus grand nombre d'entre elles font partie de la population active. Mais il subsiste des écarts entre hommes et femmes dans de nombreux domaines tels que la santé, l'éducation, le lieu de travail, la participation à la vie politique et l'accès aux moyens de production, aux services financiers, aux ressources naturelles et aux possibilités de création d'entreprises.

47. Le mariage précoce et la violence physique et sexuelle contribuent à l'inégalité entre les sexes. Près de 50 % des filles ont été mariées avant 18 ans en Afrique orientale, centrale et occidentale, et plus de 58 % des femmes âgées de 20 à 46 ans avaient été mariées avant 18 ans au Tchad, en Éthiopie, en Guinée et au Niger⁴⁰. Cela étant, le nombre de mariages d'enfants diminue en Afrique et certains pays sont parvenus à repousser l'âge minimum du mariage pour les femmes. Plusieurs pays ont encore des lois discriminatoires envers les femmes dans les sphères publique et privée. En Afrique subsaharienne, des études ont montré la forte prévalence de la violence à l'égard des femmes, plus d'un tiers des femmes interrogées dans de nombreux pays ayant indiqué avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles. La pratique des mutilations génitales féminines est très répandue dans certains pays. En 2015, elle a touché 70 % et 32 % des filles âgées de 15 à 19 ans en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, respectivement⁴¹.

48. Bien que les femmes soient sous-représentées dans la sphère politique dans la plupart des pays, des progrès ont été faits à cet égard. En Afrique subsaharienne, le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est passé de 10,2 % en 1997 à 23,5 % en 2016. Il a quadruplé en Afrique du Nord entre 2000 et 2016. Le Rwanda occupe le premier rang mondial, avec près de 64 % de sièges occupés par des femmes au parlement national. En Namibie, au Sénégal et en Afrique du Sud, les femmes occupent entre 41 et 44 % des sièges parlementaires.

49. Les femmes ont moins accès aux services financiers formels que les hommes. Environ 25,1 % des femmes en Afrique subsaharienne ont accès à un établissement financier, contre 32,7 % des hommes. Il est donc impératif que les pays s'attachent en priorité à tirer parti des contributions productives que peuvent apporter les femmes à une croissance économique inclusive, équitable et soutenue et au développement durable. Il faut redoubler d'efforts pour améliorer les services publics, renforcer la législation, accroître la représentation des femmes aux postes de direction et améliorer leur accès aux avoirs productifs et aux ressources. Pour tirer parti du potentiel économique des femmes et des filles, les pays africains doivent continuer d'assurer leur égalité d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité et à un travail décent ainsi que leur participation aux processus décisionnels politiques et économiques.

D. Valorisation du dividende démographique

50. L'Afrique est le plus jeune continent au monde, avec le plus fort taux de croissance démographique : plus de 40 % des Africains ont moins de 15 ans⁴². En 2050, selon les prévisions, le continent comptera 38 des 40 pays les plus jeunes du monde et sa population aura plus que doublé. C'est également en Afrique que la

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ BAFD, OCDE et PNUD, *Perspectives économiques en Afrique 2017*.

⁴² *World Population Prospects : The 2017 Revision*.

population en âge de travailler augmente le plus rapidement. Plus de 10 millions de jeunes entreront sur le marché du travail chaque année jusqu'en 2030⁴³.

51. L'essor démographique des jeunes offre au continent d'énormes possibilités de transformation économique et sociale. L'Afrique doit tirer pleinement parti de sa transition démographique en raison des retombées positives qu'elle peut avoir sur les plans économique et social. La transition démographique peut contribuer à stimuler la croissance économique et à promouvoir une prospérité partagée. Ses avantages, ou dividende démographique, découleront de l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre, de l'accroissement de l'épargne du fait de la réduction du nombre de personnes à charge, du raffermissement de la demande intérieure sous l'effet de la hausse du PIB par habitant et du développement du capital humain.

52. Des investissements devront être réalisés pour assurer une éducation et des services de santé de qualité, développer les compétences et encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes si l'on veut que ces avantages se concrétisent. Or, l'absence de services d'enseignement satisfaisants et de programmes scolaires adaptés aux besoins du marché du travail contribue au grand nombre de jeunes chômeurs sur le continent. En outre, les taux de pauvreté ont toujours été plus élevés chez les jeunes travailleurs que dans la population active adulte⁴⁴. Compte tenu de ces tendances, le chômage et l'instabilité risquent de rester élevés chez les jeunes. Pour tirer parti du dividende démographique, l'Afrique doit donc élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui libèrent ce potentiel et ouvrent de nouveaux débouchés économiques.

E. Protection sociale

53. La protection sociale joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités et le renforcement du capital humain. L'investissement dans les dispositifs de protection sociale augmente en Afrique, où le taux de protection sociale atteint aujourd'hui 20 %. Le nombre de pays ayant mis en place des programmes de transferts monétaires non assortis de conditions est passé de 21 en 2010 à 40 en 2014, avec 50 millions de bénéficiaires.

54. Mais seuls les travailleurs du secteur formel sont couverts par des régimes de sécurité sociale. Seulement 10 % environ de la population active en Afrique subsaharienne bénéficient de ces régimes et moins de 1 % des personnes sans emploi en Afrique reçoivent une forme d'appui. Dans certains cas, la couverture diminue en raison de la progression du travail informel⁴⁵. Plusieurs pays de la région ne sont pas en mesure d'offrir une assurance chômage complète aux groupes de population concernés, en partie à cause de l'ampleur des besoins, de la charge financière que cela représente pour le trésor et du faible montant des recettes fiscales.

55. Pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités, investir dans la formation de capital humain et ne pas faire de laissés-pour-compte, les pays africains doivent étendre progressivement la protection sociale, en offrant notamment une protection minimale. Ils doivent également assurer la viabilité budgétaire des programmes de protection sociale, réduire la fragmentation, améliorer la capacité administrative et mieux cibler les programmes de protection sociale.

⁴³ BAFD, OCDE et PNUD, *Perspectives économiques en Afrique 2017*.

⁴⁴ *Rapport sur le développement durable en Afrique 2017*.

⁴⁵ BAFD, OCDE et PNUD, *Perspectives économiques en Afrique 2017*.

IV. Promotion du développement économique et social par le développement des infrastructures

56. Le Programme 2030 et le premier plan décennal (2014-2023) de mise en œuvre de l'Agenda 2063 soulignent que le développement des infrastructures contribue pour beaucoup au développement économique, à la création d'emplois, à l'élimination de la pauvreté, à la réduction des inégalités, à l'augmentation de la productivité agricole et à une urbanisation durable. Chacun s'accorde à dire que l'infrastructure est l'épine dorsale d'un développement économique inclusif en Afrique.

57. De nombreux pays africains sont cependant confrontés à de graves carences infrastructurelles, en termes de quantité, de qualité et d'accès. S'agissant des infrastructures de transport, par exemple, la densité du réseau routier a été réduite ces 20 dernières années. S'agissant des infrastructures énergétiques, la capacité de production d'électricité par habitant n'a guère progressé ces deux dernières décennies : en 2014, 35 % seulement de la population avaient accès à l'électricité, avec des taux de raccordement trois fois moins élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. Les ressources en eau sont sous-exploitées, l'agriculture irriguée représentant seulement 5 % de la production agricole totale⁴⁶.

58. Les carences infrastructurelles dont souffre l'Afrique accroissent les coûts de production et de transaction, réduisent la compétitivité, découragent l'investissement étranger direct et ralentissent le développement économique et social inclusif. Par exemple, le coût unitaire de l'énergie dans les zones rurales de l'Afrique est 60 à 80 fois plus élevé que dans les zones urbaines des pays développés. Une tonne de fret coûte entre 0,05 et 0,13 dollar en Afrique, contre 0,01 à 0,04 dollar dans les pays développés⁴⁷.

59. En dépit d'un manque général d'infrastructures, des progrès notables ont été accomplis dans certains domaines. L'accès aux télécommunications s'est considérablement amélioré, le nombre d'abonnements aux services de téléphonie fixe et mobile étant passé de 3 pour 1 000 personnes en 1990 à 736 en 2014. Le nombre d'utilisateurs d'Internet a également augmenté, de 1,3 pour 100 personnes en 2005 à 16,7 en 2015, tandis que le pourcentage de personnes ayant accès à une eau sans risque sanitaire est passé de 51 % en 1990 à 77 % en 2015⁴⁸.

60. La réduction des carences infrastructurelles en Afrique accélérerait la croissance économique grâce à une meilleure productivité, à une plus grande diversification économique ouvrant de nouvelles perspectives dans l'industrie et les services et au développement des échanges intrarégionaux. La croissance du PIB par habitant en Afrique subsaharienne gagnerait 1,7 point de pourcentage par an si la région parvenait à combler son déficit d'infrastructure par rapport au reste du monde, sur le plan tant quantitatif que qualitatif⁴⁹.

61. Vu l'importance des infrastructures pour le développement du continent, les dirigeants africains ont adopté en 2012 le Programme de développement des infrastructures en Afrique, qui définit une stratégie de transformation des

⁴⁶ Punam Chuhan-Pole *et al.*, *Africa's Pulse*, n° 15 (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2017).

⁴⁷ Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, « Financing Africa's Infrastructure Development », note d'orientation (2015).

⁴⁸ Punam Chuhan-Pole *et al.*, *Africa's Pulse*.

⁴⁹ *Ibid.*

infrastructures sur le continent pour la période 2012-2040. Le Programme prévoit le développement du réseau autoroutier et ferroviaire, la construction de ports et l'interconnexion des réseaux électriques. Il vise également à accroître la capacité de production d'énergie hydroélectrique et les capacités portuaires. Une fois pleinement mis en œuvre, il sera la clef de voûte de la transformation structurelle de l'Afrique et le moteur de la création d'emplois, du développement des compétences, de l'intégration régionale et des échanges intra-africains. Il favorisera également les investissements étrangers directs et le tourisme.

62. Globalement, le Programme de développement des infrastructures en Afrique a contribué à stimuler les investissements dans les infrastructures africaines, par le biais de partenariats, notamment entre le secteur privé, les donateurs, les gouvernements et les caisses de retraite. Des pays comme la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et le Kenya ont également accru leurs investissements dans les projets d'équipements publics. Les investissements dans les infrastructures publiques se sont accrus d'environ 3 % du PIB en moyenne en 2014 et devraient se maintenir à ce niveau au cours de la période 2015-2019⁵⁰.

V. Gouvernance et paix et sécurité

63. La bonne gouvernance, la paix et la sécurité sont des conditions essentielles à la transformation structurelle, à l'élimination de la pauvreté et au progrès social. La bonne gouvernance est la capacité des gouvernements et autres institutions publiques de produire des résultats et d'offrir aux citoyens des biens publics, des services et des opportunités économiques qui répondent à leurs attentes. Selon des données récentes, les taux nets de satisfaction des Africains concernant les services publics sont moins élevés que dans le reste du monde⁵¹. Le fort taux de chômage et l'insuffisance des services d'éducation et de santé sont considérés comme les principaux problèmes auxquels les gouvernements devraient accorder la priorité. Les attentes de la population ont augmenté depuis 2008, en ce qui concerne la qualité, l'accessibilité et le coût des infrastructures.

64. En termes de gouvernance politique, les citoyens des pays africains sont de plus en plus nombreux à exiger davantage d'intégrité au sein des institutions publiques, comme en témoigne la légère augmentation du nombre de grèves et de manifestations depuis 2016. Entre 2011 et 2016, les protestations organisées en Afrique visaient essentiellement les arrangements politiques, réclamant pour la plupart plus de transparence et de justice dans les systèmes de gestion des affaires publiques et des élections plus équitables⁵².

65. En s'employant sans relâche à améliorer la gestion macroéconomique et à créer un climat des affaires plus favorable au développement d'un secteur privé compétitif et à l'expansion du marché, les pays africains ont amélioré la gouvernance économique. Les pouvoirs publics ont introduit des réformes réglementaires pour faciliter la création d'entreprises et ont recours aux technologies numériques pour réduire le temps consacré aux tâches administratives et leur coût.

66. Les pays africains ont également progressé sur le plan de la gouvernance au sens large en soutenant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, un outil d'auto-

⁵⁰ BAfD, OCDE et PNUD, *Perspectives économiques en Afrique 2017*.

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

évaluation sur base volontaire qui vise à promouvoir une gouvernance plus efficace dans quatre domaines thématiques : démocratie et gouvernance politique, gouvernance d'entreprise, gouvernance et gestion économiques et développement socioéconomique. En janvier 2017, 36 pays africains avaient volontairement adhéré à ce dispositif. Vingt d'entre eux avaient achevé leur auto-évaluation et avaient fait l'objet d'un examen par les pairs dans le cadre du Forum associé au Mécanisme, qui est composé de chefs d'État et de gouvernement⁵³.

67. En ce qui concerne la paix et la sécurité, les trois grands problèmes de l'Afrique sont les changements climatiques, les conflits et les migrations forcées. Des approches globales et intégrées sont recommandées pour s'attaquer à ces problèmes, notamment dans les régions où ils sont étroitement liés, comme le bassin du lac Tchad et la corne de l'Afrique.

68. L'ONU et l'Union africaine ont réalisé des progrès dans la coordination des institutions pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Grâce au Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril 2017⁵⁴, la Commission de l'Union africaine et l'ONU s'efforceront de collaborer dès les premiers signes de conflit en Afrique, au titre de mécanismes conjoints et de consultations périodiques.

69. Les pays africains continuent d'améliorer les institutions et les cadres réglementaires conformément aux objectifs et priorités du NEPAD en matière de gouvernance. Il s'agit notamment d'améliorer la prestation de biens et de services publics, de combattre la corruption et de lutter contre les flux financiers illicites. Les flux financiers illicites, la fraude fiscale et la manipulation des prix détournent des ressources publiques qui pourraient servir à promouvoir un développement durable, équitable et inclusif, notamment sous la forme d'investissements dans l'éducation, la santé et la création d'emplois. Chaque année, plus de 50 milliards de dollars sortent du continent africain par des voies illégales⁵⁵. L'Afrique et ses partenaires de développement doivent conjuguer leurs efforts pour lutter contre les mouvements de fonds transfrontières illicites.

VI. Partenariats et mobilisation des ressources

70. Pour mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les pays africains doivent être en mesure de mobiliser suffisamment de ressources internes, d'investissements étrangers directs et d'apports d'aide publique au développement. Ceux qui sont très endettés doivent également réduire leur endettement : à ce jour, 30 d'entre eux ont bénéficié du montant intégral des allègements de dette auxquels ils pouvaient prétendre au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale⁵⁶. Rien que pour le secteur des infrastructures, l'Afrique a besoin

⁵³ Voir https://au.int/sites/default/files/decisions/32520-sc19553_e_original_-_assembly_decisions_621-641_-_xxviii.pdf.

⁵⁴ Voir https://unoau.unmissions.org/sites/default/files/signed_joint_framework.pdf.

⁵⁵ Voir « Flux financiers illicites : rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Rapport établi à la demande de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), 2011. Disponible à l'adresse www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff_main_report_26feb_en.pdf.

⁵⁶ Voir <http://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/debt-relief>.

de quelque 94 milliards d'investissements par an pendant dix ans⁵⁷. Pour répondre aux besoins de financement, les efforts de mobilisation des ressources nationales sont intensifiés. Les recettes intérieures ont augmenté chaque année entre 2005 et 2015, pour atteindre un montant record de 561,5 milliards de dollars en 2012⁵⁸. L'épargne intérieure brute moyenne est passée de 15 % du PIB en 2015 à 16,1 % en 2016. Cependant, en termes absolus, les recettes fiscales intérieures devraient tomber de 514 milliards de dollars en 2012 à 444 milliards de dollars en 2016⁵⁹. En outre, la chute des cours des produits de base a ralenti la croissance des recettes fiscales des pays africains tributaires des exportations de ces produits, ce qui souligne l'impérieuse nécessité d'une diversification de l'économie.

71. L'aide publique au développement (APD) continue de jouer un rôle important dans les efforts déployés pour assurer un développement durable et inclusif en Afrique. En 2016, le montant net des sommes versées au titre de l'APD par les États membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a atteint 27 milliards de dollars, dont 24 milliards de dollars sont allés à l'Afrique subsaharienne. En termes réels, l'APD nette à destination de l'Afrique et de l'Afrique subsaharienne a diminué de 0,5 % et 0,7 % respectivement par rapport à 2015⁶⁰. Pour 34 pays africains moins avancés, l'APD demeure la principale source de financement extérieur (plus de 50 % des apports). L'investissement étranger direct reste faible dans ces pays, sauf ceux qui sont riches en ressources⁶¹.

72. Outre l'accroissement des recettes intérieures, le volume des investissements étrangers directs (IED) et des envois de fonds est en hausse. Les entrées d'IED sont passées de 48 milliards de dollars en 2011 à 66 milliards de dollars en 2016⁶², tandis que les envois de fonds ont progressé de 57 milliards de dollars en 2011 à 66 milliards de dollars en 2016⁶³.

73. Malgré les bons résultats économiques affichés par les pays africains, la mobilisation de recettes fiscales est compromise par la faiblesse du revenu par habitant, la grande taille du secteur informel dans l'économie et le très faible développement des secteurs de l'industrie et des services. Les pertes importantes dues aux flux financiers illicites sapent également les efforts de mobilisation des ressources nationales⁶⁴.

74. Pour mobiliser davantage de ressources nationales, les pays doivent renforcer leurs institutions publiques et leur système fiscal, élargir l'assiette de l'impôt, s'attaquer au problème du secteur informel et lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. Les partenaires de développement peuvent leur fournir un appui financier et technique pour les aider à renforcer leurs capacités de recouvrement et

⁵⁷ CEA, *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.17.II.K.1.).

⁵⁸ BAfD, OCDE et PNUD, *Perspectives économiques en Afrique 2017*.

⁵⁹ *Rapport économique sur l'Afrique 2017*.

⁶⁰ OCDE, « Development aid rises again », 11 avril 2017. Disponible à l'adresse www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/ODA-2016-detailed-summary.pdf.

⁶¹ Nations Unies, *State of the Least Developed Countries 2017 : follow up of the implementation of the Istanbul Programme of Action for the Least Developed Countries* (New York, 2017).

⁶² *Rapport économique sur l'Afrique 2017*.

⁶³ BAfD, OCDE et PNUD, *Perspectives économiques en Afrique 2017*.

⁶⁴ CEA, « Strategies for mobilizing domestic resources and investments for structural transformation » (Addis-Abeba, 2016).

d'administration des impôts. Outre les réformes nationales, la coopération internationale s'impose pour combattre la manipulation des prix de transfert et les autres formes de flux financiers illicites. En outre, l'investissement et le recours à l'aide pour le commerce devraient être privilégiés pour débloquer et mobiliser les ressources intérieures, ce qui aiderait à surmonter les multiples obstacles à une transformation économique inclusive et favorable aux pauvres, notamment l'extrême pauvreté, l'exclusion sociale et le dénuement ainsi que les effets des changements climatiques.

VII. Progrès réalisés pour mettre en œuvre de façon cohérente et concertée l'Agenda 2063 et le Programme 2030

75. Les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté l'Agenda 2063 en janvier 2015, et en septembre de la même année, les dirigeants mondiaux ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 a contribué à l'élaboration de ces deux programmes, l'un régional et l'autre mondial, qui représentent pour l'Afrique une excellente occasion de s'engager sur la voie d'un développement porteur de changement, axé sur l'être humain et durable en intégrant les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental). Il est donc essentiel de mettre en œuvre ces deux programmes de façon cohérente et concertée pour répondre aux priorités et aux besoins urgents de la région. Leur mise en œuvre exigera des partenariats dynamiques avec le secteur privé, la société civile et les organisations philanthropiques.

76. Les progrès accomplis dans ces domaines ont été soulignés à la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue en avril 2016 sur le thème « Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable » (voir [E/ECA/CM/49/3](#)). Les décideurs africains ont souligné l'importance d'adopter une stratégie cohérente pour assurer la mise en œuvre efficace et concertée des deux programmes ainsi que leur suivi et l'établissement de rapports les concernant. En particulier, ils ont invité des institutions telles que le Forum régional africain pour le développement durable à mettre en place une plateforme commune pour le suivi et l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des deux programmes.

77. Une stratégie cohérente et un ensemble intégré d'objectifs, cibles et indicateurs seront indispensables dans cette optique, de même qu'une plateforme harmonisée d'examen et d'établissement de rapports. Il faudra aussi renforcer les capacités à tous les niveaux et mobiliser des ressources financières et non financières suffisantes, notamment des ressources intérieures, qui doivent être la principale source de financement. Les ministres africains ont également reconnu le rôle de l'intégration régionale, par le biais des communautés économiques régionales, dans la mise en œuvre des deux programmes de développement.

VIII. Conclusions et recommandations

78. À terme, lutter contre les inégalités est une étape nécessaire pour éliminer l'extrême pauvreté partout dans le monde et réaliser les autres objectifs de développement durable. Les pays doivent donc privilégier les politiques et les stratégies qui favorisent la transformation structurelle de l'économie, une croissance inclusive, équitable, soutenue et durable, la création d'emplois et la protection sociale. Ils doivent également moderniser l'agriculture en augmentant les rendements et la productivité par travailleur, et en investissant dans les infrastructures. Enfin, ils doivent promouvoir l'égalité d'accès à une éducation et à des services de santé de qualité et encourager l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes.

79. Afin de continuer à favoriser le progrès social en Afrique, la Commission souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Les pays africains devraient promouvoir activement une transformation structurelle inclusive, grâce à l'industrialisation et à l'augmentation de la productivité agricole ;

b) Afin que nul ne soit laissé de côté, ils devraient adopter des stratégies visant à combattre l'exclusion sociale et les inégalités fondées sur le sexe, l'appartenance ethnique, le handicap, l'âge ou le lieu de résidence. Ils devraient également assurer la montée en puissance des programmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale ;

c) Les pays africains devraient investir dans le développement du capital humain et l'innovation pour libérer le potentiel de l'Afrique. Pour tirer parti du dividende démographique, ils devraient investir dans une éducation et des soins de santé de qualité et dans le développement des compétences, notamment la formation technique et professionnelle, qui contribuent à l'autonomisation des jeunes, en particulier les femmes et les filles, dans tous les aspects de la vie ;

d) Pour promouvoir une croissance économique et un développement social durables et inclusifs, les pays africains devraient investir dans des infrastructures modernes et intensifier la mobilisation des ressources intérieures, notamment en luttant contre les flux financiers illicites en collaboration avec les partenaires de développement, y compris le secteur privé ;

e) Les pays africains devraient faire progresser la paix et la sécurité et favoriser la bonne gouvernance en améliorant leurs cadres réglementaires et en renforçant les capacités de leurs institutions, grâce notamment à la mise en place de mécanismes de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement ;

f) Les partenaires de développement, notamment les organismes des Nations Unies, devraient continuer de promouvoir, d'appuyer et de faciliter la mise en œuvre des priorités de développement de l'Afrique, telles que définies dans l'Agenda 2063 et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.